



## Annexe 2 au règlement intérieur Tableau de synthèse des remboursements des frais de déplacement

Nature du déplacement (Utilisation du véhicule personnel)	Indemnité			
	Kilométrique (Véhicule de l'agent)	Repas	Hébergement	Frais annexes
Embauche sur un lieu de travail ou un secteur géographique différent	Oui/Non (1)	Non	Non	Sur justificatif
Préparation concours ou examen professionnel CNFPT (avec ou sans CPF)	En totalité par le SITCOM	Oui (3)	Oui/Non (1)	Sur justificatif
Journée, ½ ou ¼ de journée de formation organisée par le CNFPT (distance entre résidence administrative et lieu de stage < à carence kilométrique du CNFPT)	En totalité par le SITCOM	Si ½ ou ¼ : Oui (3) Si journée : Oui (6)	Non	Sur justificatif
Journée, ½ ou ¼ de journée de formation organisée par le CNFPT (distance entre résidence administrative et lieu de stage > à carence kilométrique du CNFPT)	SITCOM : prise en charge de la carence kilométrique CNFPT : km au-delà de carence	Si ½ ou ¼ : Oui (3) Si journée : Oui (6)	Oui (1) (6) (7)	Sur justificatif
<p>➔ Si un agent part en formation CNFPT ou autres organismes (en lien avec son poste de travail ou dans le cadre des préparations concours ou examens professionnels organisés par le CNFPT) au moyen d'un transport en commun : prise en charge par le SITCOM de la distance entre le domicile et le lieu où est pris le transport en commun. Les frais de transport en commun sont pris en charge soit par le CNFPT soit par le SITCOM à défaut de prise en charge du CNFPT selon la nature de la formation (journée d'actualité, préparation concours/examens).</p>				
Journée de formation <b>payante</b> ou journée d'actualité organisée par le CNFPT	En totalité par le SITCOM	Repas du midi par le CNFPT (6) Repas du soir et hébergement par le SITCOM (3) (5) (1)		Sur justificatif
Journée, ½ ou ¼ de journée de formation (hors CNFPT) en dehors du lieu d'embauche	En totalité par le SITCOM	Si journée : Oui (2) Si ½ ou ¼ : Oui (2) (3)	Si journée : Oui (2) (5) Si ½ ou ¼ : Oui/Non (2) (3)	Sur justificatif
Journée, ½ ou ¼ journée de formation sur le lieu d'embauche pendant le temps de travail	Non	Si journée : Oui (2) Si ½ ou ¼ : Non	Non	Journée : justificatif Si ½ ou ¼ : Non
Journée, ½ ou ¼ journée de formation (hors CNFPT) sur le lieu d'embauche en dehors du temps de travail	En totalité par le SITCOM	Si journée : Oui (2) Si ½ ou ¼ : Non	Non	Sur justificatif
Formation personnelle dans le cadre du CPF (hors préparation concours et examens professionnels)	Non (2)	Non (2)	Non (2)	Non (2)
Formation personnelle hors CPF organisée par le CNFPT	Non (2)	Non (2)	Non (2)	Non (2)
Divers autres déplacements en dehors du temps de travail	En totalité par le SITCOM	Oui/Non (2) (3)	Oui/Non (2) (4)	Sur justificatif
Divers autres déplacements pendant le temps de travail	En totalité par le SITCOM	Oui/Non (2) (3)	Oui/Non (2) (4)	Sur justificatif

(1) selon les règles établies par le SITCOM

(2) sauf si prise en charge par un autre organisme

(3) si l'agent est en mission à la demande de son responsable de service pendant la totalité de la période comprise entre 11h à 14h (repas du midi), entre 18h à 21h (repas du soir) ou entre 0h et 5h (hébergement). La mission comprend le temps de trajet, le temps de repas et la durée de l'objet de la mission

(4) à la demande du responsable de service

(5) à l'appréciation de l'autorité territoriale en fonction du lieu de formation

(6) selon les règles du CNFPT

(7) le CNFPT prend en charge les frais d'hébergement au-delà de 70km entre la résidence administrative et le lieu de formation (sur la base du trajet le plus rapide de ville à ville)

